MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES FICHES PRATIQUES POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE

L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER)

LES ENJEUX

Enjeux du territoire rural

Les territoires ruraux présentent des atouts (cohésion sociale, environnement de qualité, meilleurs résultats scolaires des élèves qu'en milieu urbain, etc.), mais aussi des défis spécifiques (isolement géographique, accès restreint aux services publics, mobilité limitée, offre de formation plus réduite, attractivité scolaire parfois fragilisée, etc.). Ces réalités peuvent freiner l'ambition des élèves et accroître les inégalités.

Enjeux de la démarche TER

Les territoires éducatifs ruraux (TER) visent à garantir à chaque élève les mêmes chances de réussite et d'épanouissement, quels que soient son lieu de vie et ses conditions sociales. Ils s'articulent autour de trois priorités nationales :

- **orientation :** lever les freins à l'ambition scolaire, favoriser l'apprentissage, faciliter l'accès à l'information et à la mobilité ;
- **santé et bien-être :** renforcer la prévention, améliorer l'accès aux soins, soutenir la santé mentale des élèves ;
- **culture :** offrir une ouverture artistique et culturelle diversifiée et ancrée dans le territoire.

LES INSTANCES DE PILOTAGE

Instances propres au TER

- Le comité de pilotage (COPIL) : réunit les signataires de la convention et fixe les grandes orientations.
- Les comités techniques (COTECH) : instances de suivi opérationnel, mobilisant les acteurs de terrain (dont les directions d'école).

Instances scolaires « de droit commun »

En complément, les instances habituelles de l'école peuvent constituer des relais importants de la démarche TER.

- **Le conseil d'école :** lieu privilégié pour informer et associer les parents autour des actions du TER.
- **Le conseil écoles-collège :** espace naturel de réflexion conjointe sur la continuité pédagogique, en lien direct avec le plan d'action du TER.
- **Le conseil des maîtres :** lieu de réflexion pédagogique permettant d'intégrer les priorités TER dans le projet d'école.

Ces instances classiques ne se substituent pas aux instances propres à la gouvernance TER, mais elles peuvent en prolonger les effets et contribuer à leur appropriation par les équipes, les familles et les élèves en construisant des articulations cohérentes.

LES PARTENAIRES

Les TER reposent sur une **gouvernance partagée** :

- **l'Éducation nationale :** les pilotes représentés par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré (IEN CCPD) et le chef d'établissement du collège support, les équipes pédagogiques et les directeurs/directrices d'école ;
- **les collectivités territoriales :** communes, intercommunalités, départements, régions ;
- **les partenaires sociaux et de santé :** caisses d'allocations familiales (CAF), Mutualité sociale agricole (MSA), Agence régionale de santé (ARS), associations médico-sociales ;
- **les partenaires associatifs et culturels :** structures locales (clubs sportifs, associations culturelles), Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), institutions nationales.

Chaque **direction d'école** peut jouer un rôle clé en relayant la dynamique dans les équipes, en identifiant les besoins éducatifs des élèves et en contribuant aux actions du plan local.

Cette coopération interinstitutionnelle garantit la cohérence des actions éducatives et renforce la continuité des parcours des élèves sur le territoire.

RESSOURCES ET BONNES PRATIQUES

La démarche des territoires éducatifs ruraux repose sur une labellisation, qui confère une reconnaissance officielle au territoire. Cette labellisation s'appuie sur plusieurs documents structurants. Les directions d'école qui souhaitent mieux se familiariser avec la démarche peuvent se rapprocher de leur IEN CCPD qui dispose de ces documents et pourra les leur transmettre.

Une ressource utile est également disponible en ligne sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

BONNE PRATIQUE À L'ÉCOLE

- Travailler en partenariat et renforcer les alliances éducatives locales (avec la commune, les parents, les associations, les structures culturelles ou sportives, etc.).
- C'est l'esprit du TER : mettre en réseau les acteurs pour mieux accompagner les élèves.

RÔLE DU DIRECTEUR D'ÉCOLE DANS LE TER

Dans le cadre de la démarche TER, le directeur d'école peut être amené à jouer un rôle actif, en fonction des réalités locales et des choix de gouvernance retenus.

À ce titre, le directeur :

- **contribue** au diagnostic territorial, en apportant sa connaissance fine du terrain et des besoins éducatifs ;
- **place** la question de l'amélioration des acquis des élèves au cœur des enjeux scolaires ;
- **participe** à certains COTECH, voire ponctuellement aux travaux du COPIL ;
- **mobilise et informe** l'équipe éducative pour relayer les actions ou projets portés dans le cadre du TER ;
- **favorise** la continuité éducative en tissant des liens avec les partenariats (orientation, santé, culture) ;
- **apporte** des éléments de terrain utiles à l'évaluation annuelle du TER.